

LA RONDE DES LEGENDES

ORGANISATION ET REGLEMENT

En partenariat avec les communes de Blond et de Bellac, Le Guidon Bellachon « Sports de Pleine Nature » organise la 1^{ère} édition de la manifestation sportive **La Ronde Des Légendes le 18 et 19 Juin 2016.**

Le principal objectif de cet évènement est de faire découvrir aux participants le patrimoine culturel et gastronomique du Haut Limousin ainsi que ses nombreuses légendes qui lui sont associées (Rocher de Puychaud, Croix des 7 Fayauds, Rocher de l'Amour...). Tout en permettant à chacun (handicap mental, familles avec enfants) de participer dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité.

Au départ de la commune de Blond (Salle des Fêtes et Stade municipal), plusieurs épreuves sont proposées sur différents circuits :

- Le **18 Juin 2016**, à partir de 18h, une randonnée gourmande de 10 km (sans classement ni chronométrage)
- Le **19 Juin 2016**, 2 courses nature de 12 et 20 km (avec classement et chronométrage) ainsi qu'une course découverte et handisport de 5 km. Pour les épreuves de cette journée un certificat médical de moins d'un an est obligatoire.

1. ORGANISATEURS

Manifestation organisée par Le Guidon Bellachon « Sports de pleine Nature », 9 Rue Chanzy, 87300 Bellac.

Contacts : www.guidonbellachon.org
guidon.bellachon-spdn@sfr.fr

2. EPREUVES

➤ ACCUEIL

Lieu de départ et d'arrivée : Stade municipal de Blond

Parking : voitures et/ou camping-cars (aire camping-car)

Douches et vestiaires : des douches et des vestiaires seront mis à disposition des participants

Restauration / Hébergements : <http://www.tourisme-haut-limousin.com/ou-dormir>
<http://www.tourisme-haut-limousin.com/ou-manger>

➤ PROGRAMME

SAMEDI 18 JUIN 2016 :

- **Randonnée gourmande** de 10 km, départ à 18h de Blond, épreuve sans classement allure libre.

La randonnée est ouverte à tous, sans condition d'âge, sous réserve que les enfants soient accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable (autorisation parentale obligatoire). Il est cependant nécessaire de réaliser au préalable son inscription via le formulaire disponible sur notre site : www.guidonbellachon.org

Elles empruntent des chemins et des routes. Il est rappelé aux participants qu'ils doivent en toute circonstance respecter le code de la route et se déplacer sur le côté gauche de la chaussée.

DIMANCHE 19 JUIN 2016

- à **9H30, course nature** « La Montjoie » de 20 KM : âge minimum **18 ans**
- à **9H40, course nature** « Les Cimes » de 12 KM : âge minimum **16 ans**

Ces épreuves sont chronométrées et font l'objet d'un classement

- à **9H50, course découverte** ouverte à tous (enfants à partir de 14 ans, parents, handicap mental) « Les Mats » de 5 KM

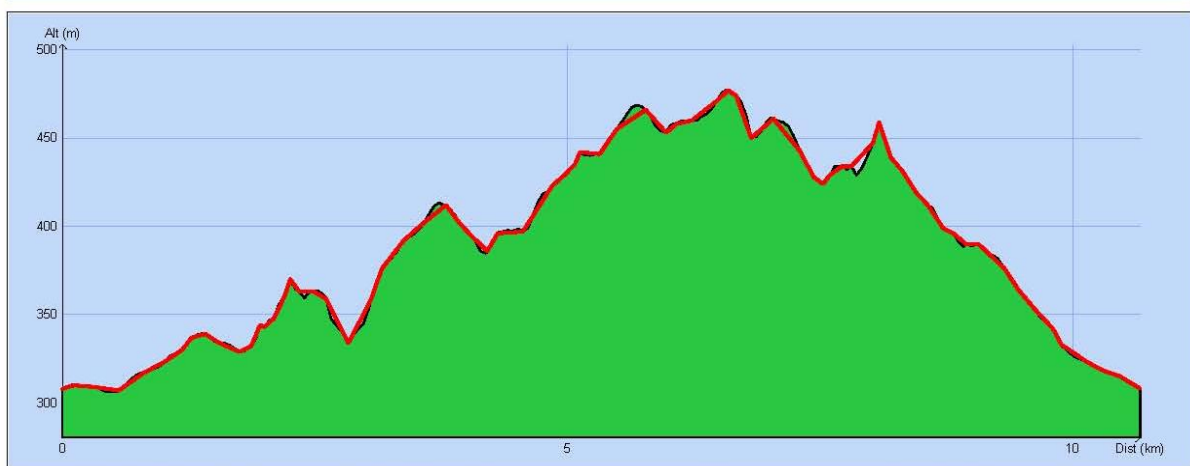
Ces épreuves ne sont pas chronométrées et ne font pas l'objet d'un classement.

Pour les courses nature l'accompagnement à vélo n'est autorisé sur aucun des parcours. Pour la course découverte un accompagnement est obligatoire pour les moins de 14 ans. Une autorisation parentale sera demandée pour les plus de 14 ans souhaitant faire la course seul.

➤ **COURSES**

SAMEDI 18 JUIN 2016 :

Marche Gourmande de 10 KM

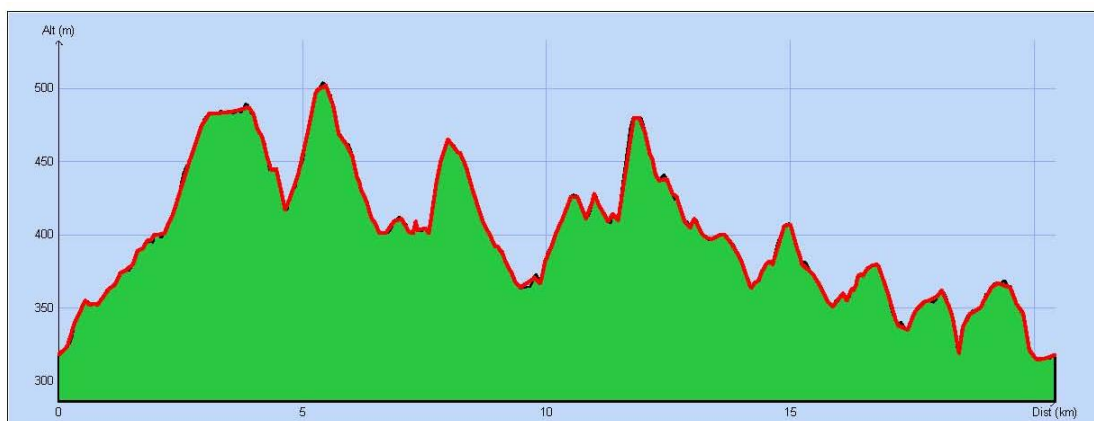


Altitude Minimum 307 m / Maximum 477 m

DIMANCHE 19 JUIN 2016

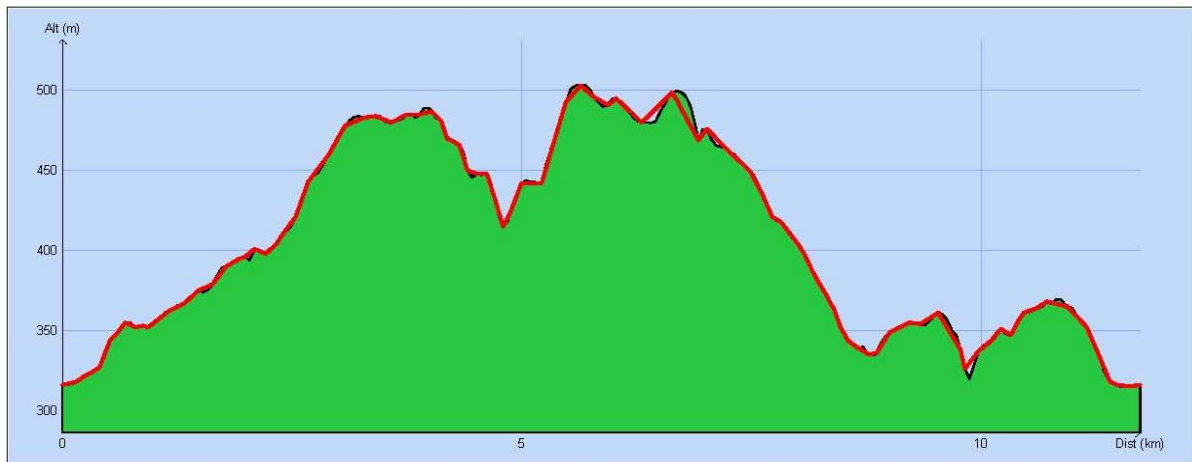
Les 3 derniers kilomètres sont communs :

➤ **1^{ère} course : « La Montjoie » Marquage Rouge 20 KM**



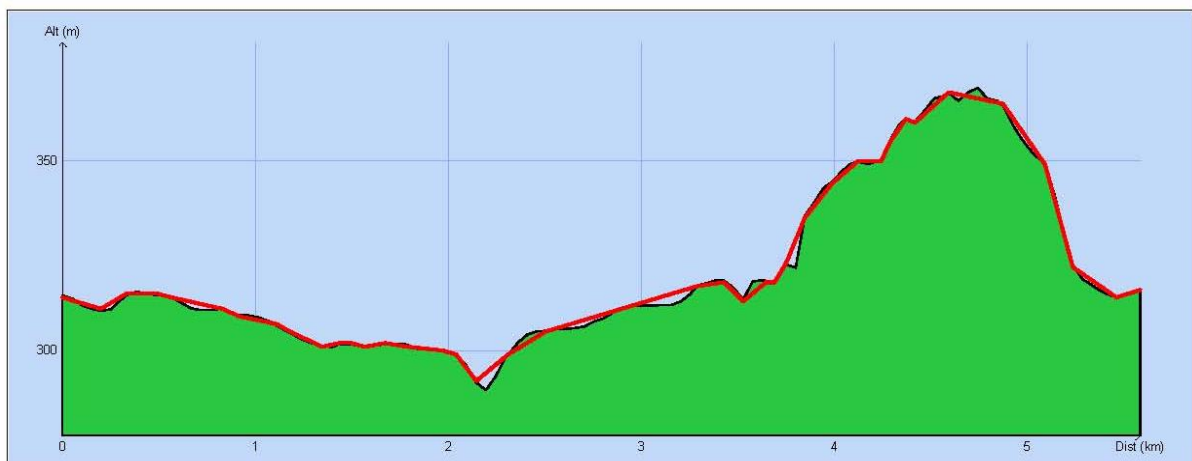
Altitude Minimum 315 m / Maximum 502 m

➤ **2^{ème} course** : « Les Cimes » Marquage Vert 12 KM



Altitude Minimum 315 m / Maximum 503 m

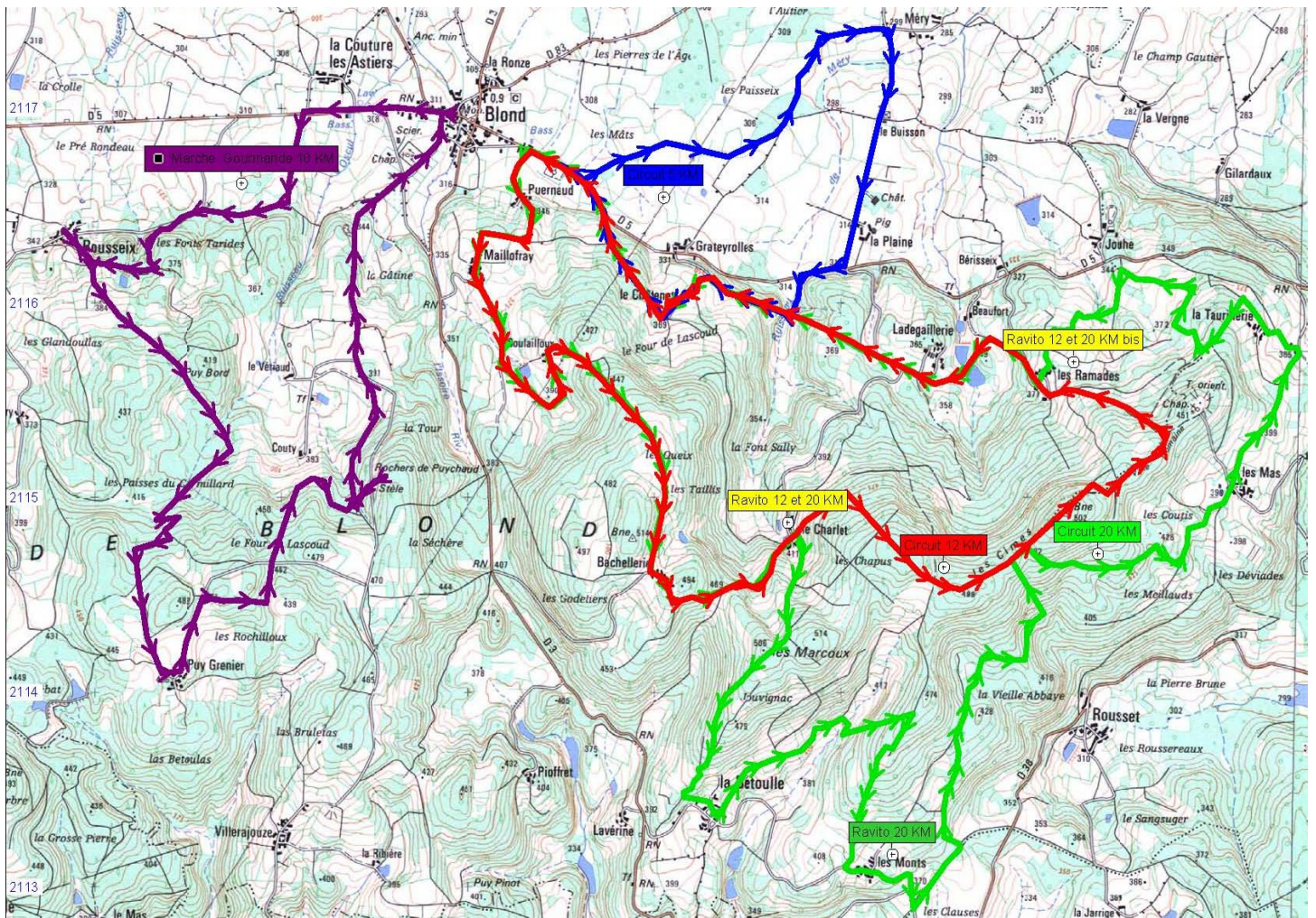
➤ **3^{ème} course** : « Les Mats » Marquage Bleu 5 KM



Altitude Minimum 292 m / Maximum 368 m

Le Guidon Bellachon « Sports de pleine Nature » se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire de départ ou le parcours pour des raisons de sécurité (mauvaises conditions météorologiques ou autres...) et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

➤ PARCOURS



➤ RAVITAILLEMENTS :

SAMEDI 11 Juin 2016

- Apéritif au départ à la Salle des Fêtes de Blond
- Entrée à Rousseix
- Plat de consistance à Puy Grenier
- Fromage au Rocher de Puychaud
- Dessert à la Salle des Fêtes de Blond

DIMANCHE 12 JUIN 2016

Pour la course de 12 et 20 KM des ravitaillements liquide et solide sont situés

- Au lieu-dit « Le Charlet »
- Au lieu-dit « Les Ramades »
- A l'arrivée à Blond

Un ravitaillement supplémentaire est situé au lieu-dit « Les Monts » pour la course 20 KM

Respect du site : les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement ou des sacs (poubelles) prévus à cet effet.

3. INSCRIPTIONS

➤ **TARIFS**

SAMEDI 18 Juin 2016

- Randonnée Gourmande 10 KM : 10 €

DIMANCHE 19 JUIN 2016

- **course nature** « La Montjoie » de 20 KM : 7€
- **course nature** « Les Cimes » de 12 KM : 7€
- **course découverte** « Les Mats » de 5 KM : 3€

Majoration de 3€ pour les inscriptions le jour de la course

➤ **MODALITES D'INSCRIPTION**

Par correspondance : jusqu'au 12 Juin 2016, à l'adresse de l'association : 9 Rue Chanzy 87300 Bellac, à l'ordre de l'association « Guidon Bellachon »

Au 12 Juin 2016, les pré-inscriptions non complètes (fiche de renseignements + règlement + copie de licence ou certificat médical) seront refusées et donc non prises en compte.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE POUR LA MARCHÉ GOURMANDE

Sur place :

DIMANCHE 19 JUIN 2016

- De 7 h 30 à 9h inscription sur place possible le matin de la course **Majoration de 2€.**
- Pour les pré-inscrits, le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité. Tout engagement est ferme et définitif.
- Chaque participant(e) doit **OBLIGATOIREMENT** garder le numéro du dossard (nominatif) qui lui a été attribué : aucune possibilité de remplacement ou d'échange avec un autre participant(e).
- Il doit être porté sur la poitrine et être entièrement visible tout au long des parcours.

Certificat médical, licence

Conformément aux articles L231-2 du code du sport, les participants aux Courses Nature La Ronde des Légendes doivent répondre à un des critères suivants:

- titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité au 19 Juin 2016.
- titulaires d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri, en cours de validité au 19 Juin 2016.
- titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité au 19 Juin 2016.
- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité au 19 Juin 2016 délivrée par une fédération unique agréée avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »
- titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied datant de moins d'un an au 19 Juin 2016 ou sa photocopie.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La copie du certificat médical ou de la licence sera conservée par l'organisateur.

Les coureurs Handisport sont invités à contacter l'organisateur.

Une autorisation parentale sera également exigée pour toute participation d'un mineur aux courses nature et course découverte

Chaque participant doit indiquer le numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas d'accident.

L'inscription ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement et du ou des documents mentionnés ci-dessus. Tout règlement réputé envoyé mais non reçu devra faire l'objet d'un nouveau règlement sur place le jour même.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

4. **ASSURANCE / PLAN DE SECURITE**

➤ **ASSURANCE**

L'organisation est couverte en responsabilité civile.

Il appartient aux coureurs non licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

➤ **ASSISTANCE MEDICALE**

Conformément à la loi, l'organisation s'engage, pour les épreuves du dimanche, à conclure une convention portant sur l'assistance médicale.

L'équipe médicale est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard.

Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Le témoin d'un accident doit prévenir le premier organisateur rencontré qui transmettra au responsable de course. Ce dernier organisera les secours en accord avec le responsable des secours en fonction de la description des blessures ou malaise et de l'âge du participant.

Les sportifs sont informés qu'ils sont les premiers garants de leur propre sécurité ; sachant qu'ils évoluent en milieu naturel parfois hostile, ils doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- porter des chaussures de type "trail"
- disposer d'un système d'hydratation d'au moins 0,5 litre
- disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement
- en fonction de la météo, disposer d'une veste imperméable et de vêtements chauds
- si le(la) participant(e) est sous traitement médical, il(elle) doit porter sur lui(elle) une fiche précisant le traitement médical en cours ainsi que les contre-indications

➤ **OUVERTURE ET FERMETURE DES COURSES**

Le contrôle du balisage des parcours sera assuré, une heure avant la course, par un ou deux motards (ou quads).

La fermeture des courses nature sera assurée par un ou deux motards ou quads. Ces derniers devront signaler tout coureur blessé ou épuisé aux services de secours ou tout autre problème lié à la manifestation sportive.

➤ **BALISAGE / SIGNALEURS**

Le **marquage des parcours** se fera au moyen de :

- flèches de couleur agrafées sur des supports en bois
- rubalise de couleur

Tous les parcours seront balisés par des fléchages de couleurs différentes.

Les carrefours empruntés seront précédés d'une signalisation d'approche, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Le balisage sera effectué dans la semaine précédant la manifestation et le débalisage le jour même.

Le nombre de **signaleurs** et leurs emplacements ont été présentés à la Préfecture de Limoges.

Tous les signaleurs seront équipés des matériels suivants :

- gilet de visualisation rétro réfléchissant de classe II
- panneaux type K10
- téléphones portables et numéros d'urgence
- plan des parcours et tableau récapitulatif mentionnant le kilométrage et les points de passage des parcours

Les signaleurs seront déployés au minimum 30 minutes avant le départ et sous le contrôle du responsable de la sécurité. Ils sont en liaison directe avec le PC course.

La liste des signaleurs est jointe en annexe à ce règlement.

5. **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

➤ **CLASSEMENTS**

Les participants des courses nature de 12 et 20 KM feront l'objet d'un classement. Les classements se feront au "scratch" ET par catégorie d'âge pour chaque course.

➤ **RECOMPENSES**

- Courses nature 12 et 20 KM : 3 premières femmes et 3 premiers hommes du classement « scratch »
- Tous les finishers de toutes les épreuves.

6. **DROITS A L'IMAGE**

Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la manifestation sportive « Monts de Blond Nature », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.